Nations Unies S/PV.7156



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 avril 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7156e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 16 avril 2014, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 16 avril 2014, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7156e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

La Présidente a invité M. Wolfgang Weisbrod-Weber, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, à participer à la réunion, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Weisbrod-Weber. »



14-30312 (F) 160414 160414



